



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/12

Reçu en Préfecture le : 19/12/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 17 décembre 2012
D - 2012/654

Aujourd'hui 17 décembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Nicole SAINT ORICE (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle AJON (présente jusqu'à 17h15)

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER

Suivi pluriannuel des investissements de la Ville. Gestion en AP-CP. Décision. Autorisation

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de faciliter le suivi des investissements de la Ville, en application de l'article 2311-3 du CGCT, une expérimentation de la gestion en AP-CP pour différentes opérations de restructuration et de création d'équipements scolaires et de la petite enfance avait été mise en œuvre en 2012. Ce mode de financement améliorant le pilotage des engagements pluri-annuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice, il vous est proposé d'élargir le champ de cette gestion en Autorisation de programme – Crédit de paiement.

Pour mémoire, les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Dans le cadre des investissements, la réhabilitation et la construction d'un certain nombre d'équipements relevant des politiques du Développement culturel, du Développement sportif, de l'Attractivité et du rayonnement, du Développement urbain durable ou de la Vie démocratique, ont été programmées. Ainsi :

- L'autorisation de programme proposée au vote au titre du **Développement culturel** pourrait financer les opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Coût prévisionnel
Construction de la Maison des danses – phases étude MO et travaux	4 600 000,00
Relocalisation des archives municipales – phase travaux	18 440 000,00
Rénovation du Muséum d'histoire naturelle – phase travaux	9 900 000,00

L'Autorisation de programme afférente à ces opérations s'établirait alors à 32 940 000 euros avec un calendrier de Crédit de paiement associé tel que :

CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
3 700 000,00	16 500 000,00	10 365 000,00	2 375 000,00

- L'autorisation de programme proposée au vote au titre du **Développement sportif** pourrait financer les opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Coût prévisionnel
Requalification complète du Palais des sports – phase travaux	8 114 864,00
Construction du gymnase Ginko – phase études MO et travaux	5 777 576,00
Rénovation du gymnase Virginia – phase travaux	4 800 000,00

L'Autorisation de programme afférente à ces opérations s'établirait alors à 18 692 440 euros avec un calendrier de Crédit de paiement associé tel que :

CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
1 750 000,00	10 984 864,00	5 580 000,00	377 576,00

- L'autorisation de programme proposée au vote au titre de l'**Attractivité et du rayonnement** financerait la construction du C.C.T.V. pour un montant d'AP de 65 001 948,72 euros.

Libellé de l'opération	Coût prévisionnel
Construction du CCTV – Travaux et aménagements scénographiques	65 001 948,72

Les montants budgétaires à ouvrir annuellement pour ces phases d'opération s'établiraient de la façon suivante :

CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
6 700 964,98	23 686 950,30	28 781 428,34	5 832 605,11

- L'autorisation de programme proposée au vote au titre du **Développement urbain durable** financerait l'aménagement de la place André Meunier. pour un montant d'AP de 4 400 000 euros.

Libellé de l'opération	Coût prévisionnel
Place André Meunier – aménagement	4 400 000,00

Les montants budgétaires à ouvrir annuellement pour ces phases d'opération s'établiraient de la façon suivante :

CP 2013	CP 2014	CP 2015
300 000,00	3 500 000,00	600 000,00

- L'autorisation de programme proposée au vote au titre de **la Vie Démocratique** pourrait financer les opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Coût prévisionnel
Réhabilitation de la salle des fêtes du Grand Parc – phase travaux	5 770 000,00
Réaménagement de la structure d'animation Argonne – phase travaux	3 000 000,00
Rénovation de la Halle des Doves – phase travaux	3 700 000,00

L'Autorisation de programme afférente à ces opérations s'établirait alors à 12 470 000 euros avec un calendrier de Crédit de paiement associé tel que :

CP 2013	CP 2014	CP 2015
2 139 840,00	7 079 388,00	3 250 772,00

Par ailleurs, suite à la définition des programmes fonctionnels et à l'attribution des marchés de travaux, il convient de réviser les Autorisations de paiement votées en 2012 dans les secteurs de l'Education et de la Petite enfance.

- L'autorisation de programme proposée au vote au titre du **Patrimoine des écoles**

La ventilation actualisée des coûts d'opération de l'AP2012 – Education se présente de la façon suivante :

Libellé de l'opération	Coût prévisionnel 2012	Coût actualisé 2013
Restructuration de l'école Henri IV	2 048 356,00	2 317 110,00
Restructuration de l'école A Thomas	11 618 363,00	10 537 551,00
Ecole Balguerie - restructuration tranche 2	223 000,00	369 000,00
Construction du GS BAF Chartrons	9 976 838,00	9 813 368,00
Construction du GS BAF Bacalan	100 000,00	100 000,00
Ecole Bernard Adour - restructuration restauration scolaire	220 000,00	220 000,00
Elémentaire Condorcet - restructuration partielle	115 100,00	2 735 335,00
GS Saint Bruno - rénovation	200 000,00	220 000,00
Elémentaire Paul Lapie - Accessibilité, menuiseries et rénovation des sanitaires	25 000,00	500 000,00
Maternelle Naujac – création d'un restaurant	45 000,00	615 585,00

L'Autorisation de programme afférente à ces opérations s'établirait alors à 27 427 949 euros soit une proposition d'augmentation de l'AP de 2 856 292 euros. Le nouveau calendrier de Crédit de paiement associé serait tel que :

CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
4 275 478,00	14 656 503,00	4 429 634,00	814 640,00

- L'autorisation de programme proposée au vote au titre du **Patrimoine de la Petite enfance**

La ventilation actualisée des coûts d'opération de l'AP2012 – Petite enfance se présente de la façon suivante :

Libellé de l'opération	Coût prévisionnel 2012	Coût actualisé 2013
Création de la crèche Albert Thomas	2 949 397,00	2 634 388,00
Agrandissement de la crèche du Grand Parc	150 000,00	4 260 000,00
Construction d'une crèche rue Détroit	347 972,00	3 038 000,00
Crèche Gaspard Philippe - restructuration partielle	300 000,00	300 000,00
Crèche Bassins à flots 1 Chartrons	2 494 210,00	2 453 342,00

L'Autorisation de programme afférente à ces opérations s'établirait alors à 12 685 730 euros soit une proposition d'augmentation de l'AP de 6 444 151 euros. Le nouveau calendrier de Crédit de paiement associé serait tel que :

CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
1 402 000,00	5 768 070,00	4 337 211,00	472 000,00

Conformément aux dispositions réglementaires, le suivi de ces Autorisations sera retracé dans les documents budgétaires à l'annexe correspondante et toute modification dans leur volume sera soumise au vote de l'Assemblée municipale.

Vu l'article Article R2311-9, et compte tenu de l'intérêt de la gestion AP/CP pour le suivi pluri-annuel des différents programmes de construction, rénovation des équipements des secteurs sus mentionnés, il vous est demandé de bien vouloir voter les mouvements d'AP proposées dans le cadre du Budget 2013.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN